



CRECHES ET CENTRE SOCIOCULTUREL DU PAYS DES ÉCRINS

DEMANDE D'AUTORISATION PARENTALE DE DROIT A L'IMAGE

Utilisation de photos et de vidéo de votre enfant par la Communauté de communes du Pays des Écrins

Service concerné *Centre SocioCultuel des Ecrins*

Dans le cadre de notre travail pédagogique et institutionnel, la Communauté de communes peut être amenée à utiliser des photos et des vidéos des enfants, prises dans le cadre des activités auxquelles ils participent.

Il s'agit de photographies et de vidéos individuelles ou de groupe des enfants en activité.

En application de la loi « informatique et libertés » et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images (photos et vidéos) est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement éventuellement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

Précisions : Ces photos et vidéos sont susceptibles d'être utilisées pour le journal semestriel **Ecrins Mag** de la collectivité, le **site internet institutionnel** de la collectivité (www.cc-paysdesecrins.com), la **page Facebook de la collectivité** (Com. Com. du Pays des Ecrins), le **guide des activités** proposées par la Communauté de communes, les **articles institutionnels** destinés à la presse locale, à l'occasion de reportages télévisés.

Elles pourront également être utilisées dans le **cadre interne** du service auquel vous confiez votre enfant (crèche, halte-garderie, activités du Centre socioculturel des Ecrins) : diaporamas mis à disposition des parents concernés, journal interne de crèche distribué exclusivement aux parents d'enfant concernés).

Autorisation d'utilisation des photos et vidéos sans limite de temps

Nous, soussignés :

Responsables légaux de l'enfant :

Autorisons / N'autorisons pas* (* barrer la mention inutile)

les services de la Communauté de communes du Pays des Ecrins à utiliser, **dans le cadre strictement professionnel, pédagogique et institutionnel**, des photos et vidéos de notre enfant prises au cours des activités, pour toutes les publications mentionnées ci-dessus, sans restriction.

Fait à, le.....

Signature des représentants légaux de l'enfant	Visa de la Directrice du service ci-dessus mentionné	Visa du Directeur Général des Services – Yahia Ammoura
--	--	---